

Vers une évolution de la pratique officinale au service du patient ?

La loi de financement de la Sécurité sociale adoptée par le Sénat est porteuse d'une bonne nouvelle : les pharmaciens d'officine vont enfin pouvoir renouveler officiellement, à hauteur d'une boîte, certains médicaments prescrits dans le cadre de traitements de maladies chroniques lorsque la validité de l'ordonnance sera dépassée.

« Cette mesure est importante car elle reconnaît les compétences du pharmacien d'officine et confirme son rôle d'acteur de santé publique. Lorsque le CNGPO plaidait en sa faveur en 2002, elle apparaissait comme non applicable ou complètement utopique. Nous avons néanmoins été suivis par nos instances professionnelles. Aujourd'hui, elle va être mise à exécution et c'est très bien, explique Pascal Louis, président du Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO). Mais ce n'est qu'une première étape. En effet, les compétences officinales sont, à l'heure actuelle, encore insuffisamment valorisées et surtout utilisées dans la chaîne de soins ».

D'autres mesures, encore plus efficaces, doivent être mises en place. *« Prévention, éducation thérapeutique, prescription dans le cadre de maladies bénignes, accompagnement du patient, le pharmacien d'officine remplit quotidiennement d'autres missions qui, elles aussi, doivent être officiellement reconnues, poursuit Pascal Louis. A la fois acteur de santé et chef d'entreprise, il dispose des compétences et d'une logistique adéquates pour être impliqué davantage dans la chaîne de soins. Accessible sans rendez-vous sept jours sur sept, soutenu par une équipe officinale et bénéficiant d'une répartition géographique des pharmacies sur l'ensemble du territoire national, il est le professionnel de santé de proximité idéal sur lequel s'appuyer pour garantir au patient un système de soins adapté à ses besoins ».*

Le Collectif national des groupements de pharmaciens d'officine (CNGPO) réunit, au travers de 10 groupements, la moitié des pharmaciens et représente 60% du chiffre d'affaires total de la profession. Interlocuteur de référence de la profession de pharmacien, il œuvre comme un laboratoire d'idées et mène une réflexion sur la revalorisation des compétences officinales et leur adaptation aux exigences de la société.